

SCM - SCD

**CONSEIL MUNICIPAL  
COMPTE-RENDU  
DE LA SÉANCE DU 15 MARS 2008**

\*\*\*\*\*

**Présents :**

MM Mmes ROUBAUD, BORIES, BELLEVILLE, LE GOFF, BERTRAND, BLAYRAC, ULLMANN, BOUT NOUGIER, GRUFFAZ, CLAPOT, GUENDON, DEMARQUETTE MARCHAT, PASTOUREL, SEBBAN, JOUBERT. M, DUGAS, DEVAUX, TASSERY, ORCET, ROUMIEUX, BON, GALATEAU LEPERE, ROQUES, VILLETTE, PARRA, TAPISSIER, OSSELIN, JOUBERT. F, NOVARETTI, LEMONT, BRULAT, VALADIER et DUFOUR DAMEZ

Séance ouverte à 11 H 00.

**I - CONSEIL MUNICIPAL- Installation du nouveau conseil**

Rapporteur : M. Guy DEVAUX

Les membres des listes « Vivre Villeneuve », « Ambitions pour Villeneuve » et « Villeneuve en mouvement » qui ont été élus dimanche 9 mars 2008, ont été réunis pour leur installation en tant que conseillers municipaux.

En vertu des dispositions de l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Locales c'est à M. DEVAUX, doyen d'âge de l'assemblée, qu'il incombe d'assurer la présidence de cette réunion jusqu'à l'élection du Maire.

A l'ouverture de la séance, M. DEVAUX a proposé de désigner comme secrétaire de séance la benjamine de l'assemblée, Melle Emilie VILLETTE. Cette proposition a été adoptée à l'unanimité.

Il a ensuite déclaré installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux :

Pour la liste VIVRE VILLENEUVE qui a obtenu 3 622 voix à l'issue du scrutin du 9 mars 2008 :

- Jean-Marc ROUBAUD
- Pascale MICHEL épouse BORIES
- Xavier BELLEVILLE
- Nathalie BHAT épouse LE GOFF
- Jacques BERTRAND
- Nicole BLAYRAC
- Michel-Marie ULLMANN

- Monique BOUT NOUGIER
- Pierre GRUFFAZ
- Evelyne DUSSERT épouse CLAPOT
- Stéphan GUENDON
- Sabine DEMARQUETTE MARCHAT
- Jacques PASTOUREL
- Nathalie SEBBAN
- Michel JOUBERT
- Laetitia DUGAS
- Guy DEVAUX
- Dominique TASSERY
- Fares ORCET
- Marie-Pierre LUC épouse ROUMIEUX
- Gilbert BON
- Sophie GALATEAU LEPERE
- Jacques ROQUES
- Emilie VILLETTE
- Patrick PARRA
- Monick TAPISSIER
- Marc OSSELIN

Pour la liste AMBITIONS POUR VILLENEUVE qui a obtenu 1 679 voix à l'issue du scrutin du 9 mars 2008 :

- Frédéric JOUBERT
- Monique DEPOUTOT épouse NOVARETTI
- Florent LEMONT
- Rose- Marie épouse BRULAT

Pour la liste VILLENEUVE EN MOUVEMENT qui a obtenu 932 voix à l'issue du scrutin du 9 mars 2008 :

- Gérard VALLADIER
- Brigitte épouse DUFOUR DAMEZ

## **2 - CONSEIL MUNICIPAL- Election du Maire**

Rapporteur : M. Guy DEVAUX

Le conseil municipal étant maintenant installé au complet il convient donc de procéder à l'élection du maire, toujours sous la présidence de M. DEVAUX.

L'article L 2122-7 du Code Général des Collectivités Locales indique que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, c'est le plus âgé qui déclaré élu.

Les bulletins ont été remis pliés dans l'urne qui a été présentée aux élus.

Il a été demandé de bien vouloir faire connaître les candidatures au poste de maire et la conseillère la plus jeune, Emilie VILLETTE, et le conseiller le plus âgé après M. DEVAUX, Michel JOUBERT, ont été invités à venir assister au dépouillement.

Une seule candidature a été enregistrée, celle de M. Jean-Marc ROUBAUD

Les bulletins ont été remis pliés dans l'urne qui a été présentée aux élus.

| DEROULEMENT DU SCRUTIN  | 1 <sup>er</sup> tour  |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- VOTANTS</li> <li>- Bulletins nuls</li> <li>- Suffrages exprimés</li> <li>- Majorité</li> <li>- CANDIDAT : <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Jean-Marc ROUBAUD</li> </ul> </li> </ul> | <p>33</p> <p>6</p> <p>27</p> <p>ABSOLUE : 17</p> <p style="text-align: center;">• 27 voix</p> |

M. Jean-Marc ROUBAUD ayant obtenu 27 voix au premier tour de scrutin, soit la majorité des suffrages exprimés, est déclaré maire de la commune de VILLENEUVE LEZ AVIGNON et prend la présidence de l'assemblée.

### **3 - OBJET : CONSEIL MUNICIPAL- Détermination du nombre des adjoints**

Rapporteur : M. Jean-Marc ROUBAUD

Le maire et les adjoints forment la municipalité et les règles relatives à sa constitution sont fixées par les articles L 2122-1 à L 2122-3 du Code Général des Collectivités Territoriales. En vertu de ces dispositions, le conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints sans que celui-ci ne puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil. Ce pourcentage constitue une limite maximale à ne pas dépasser le résultat du calcul étant ramené à l'entier inférieur s'il y a décimales. Pour notre commune 30% de 33 donnant 9,90, le nombre maximal d'adjoints est donc de 9.

En application de ces textes et à l'unanimité, le conseil municipal a fixé à 9 le nombre des adjoints.

### **4 - CONSEIL MUNICIPAL- Election des adjoints**

Rapporteur : M. Jean-Marc ROUBAUD

Le conseil municipal a fixé à neuf le nombre des adjoints. Il convient maintenant de procéder à leur élection.

Cette élection est fixée par les articles L 2122-4 et L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et dans les communes de 3 500 habitants et plus, ce qui est notre cas, les adjoints sont élus parmi les membres du conseil municipal, au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Le vote a lieu au scrutin secret et dans les mêmes dispositions que pour l'élection du maire, à savoir que si après deux tours de scrutin aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à une troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, l'élection est acquise au bénéfice des candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée.

M. ROUBAUD a demandé de bien vouloir lui faire connaître les listes de candidatures aux postes d'adjoints et a invité la conseillère la plus jeune, Emilie VILLETTE, et le conseiller le plus âgé, Guy DEVAUX à venir assister au dépouillement.

Une seule liste a été enregistrée : Mmes et M.M. BORIES, BELLEVILLE, LE GOFF, BERTRAND, BLAYRAC, ULLMANN, BOUT-NOUGIER, GRUFFAZ et CLAPOT

Les bulletins ont été remis pliés dans l'urne qui a été présentée aux élus.

| DEROULEMENT DU SCRUTIN   | 1 <sup>er</sup> tour   |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- VOTANTS</li> <li>- Bulletins nuls</li> <li>- Suffrages exprimés</li> <li>- Majorité</li> <li>- Liste conduite par Mme BORIES</li> </ul> | 33<br>6<br>27<br>ABSOLUE : 17<br><ul style="list-style-type: none"> <li>• 27 voix</li> </ul> |

La liste conduite par Mme Pascale BORIES ayant obtenu 27 voix au premier tour de scrutin, soit la majorité absolue des suffrages exprimés, est élue. Elle est composée de Mmes et M.M. Pascale BORIES, Xavier BELLEVILLE, Nathalie LE GOFF, Jacques BERTRAND, Nicole BLAYRAC, Michel ULLMANN, Monique BOUT-NOUGIER, Pierre GRUFFAZ et Evelyne CLAPOT qui sont déclarés élus adjoints au maire de la commune de VILLENEUVE LEZ AVIGNON ;

Séance levée à 11 h 40.

Villeneuve lez Avignon le 20 mars 2008

Le Député Maire,

**Jean-Marc ROUBAUD**